

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/432 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/129	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)

POUR : 87 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2017/73 DU 03/07/2017 définissant notamment que la création et la gestion d'un Relais d'Assistantes maternelles relève de l'action sociale l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°DC2015/53 du Conseil communautaire en date du 26/05/2015 autorisant le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 / 2018 ;

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme le 31/12/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour 2019/2022 auprès de la CAF des Ardennes
- AUTORISE le Président à solliciter un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Mutualité Sociale Agricole au prorata de la population agricole du territoire.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

9 DEC. 2018